



COMMISSION THEMATIQUE USAGES 15 AVRIL 2013

LISTE DES PARTICIPANTS

M. BARBARIN	Comité Départemental Aviron 94 (Président Commission « Usages »)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental canoë-kayak 94 (Vice-Président)
M. ROBLOT	Comité Départemental de Tourisme 94 (chargé développement)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
M. PERRUSSOT	CA Val Maubuée (chargé mission)
M. BARTH	CG 94 (chargé de projet)
Mme PELOURDEAU	DDT 77 (chef de projet)
Mme MAYET	DRIEE IdF (instructeur police de l'eau)
M. GIUSEFFI	DDT 77 (chargé mission)
Mme CORDIER	Ports de Paris (chargée urbanisme et environnement)
M. ROUE	VNF (responsable subdivision de Joinville)
M. LE MORELLEC	UFC Que Choisir
<i>M. DEBARRE</i>	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
<i>M. NARCY</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>
<i>M. LEGUY</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
<i>Mme CHEVILLOTTE</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du scénario « sans SAGE » (matin)
- 2) Présentation des hypothèses contrastées thématiques (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

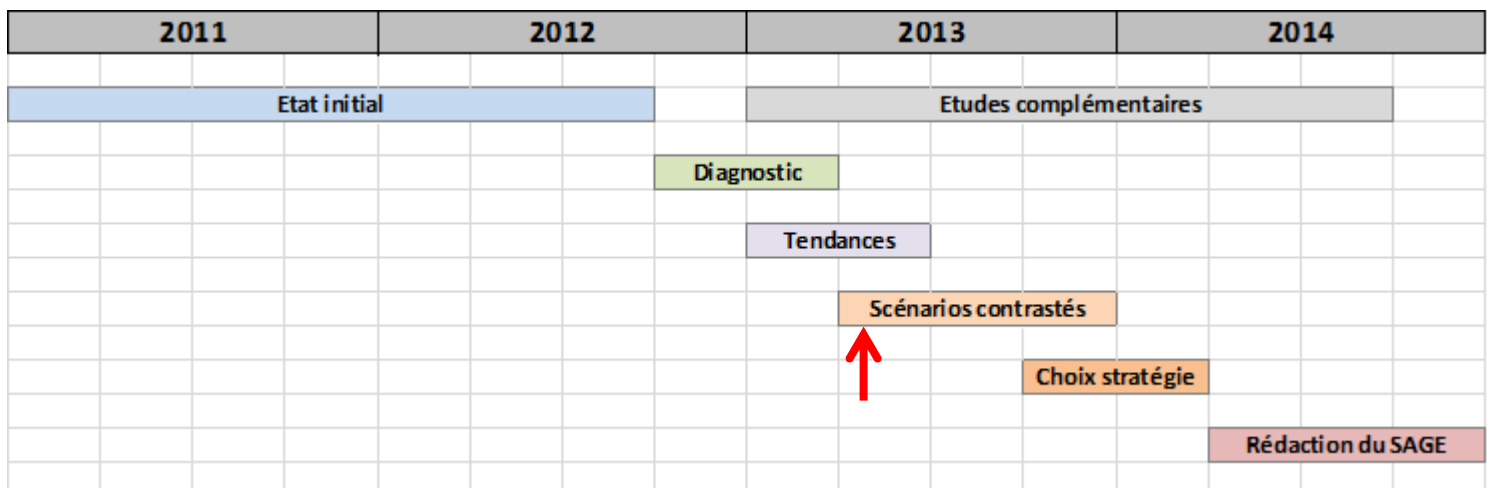
Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne un résumé du rapport de la phase scénario sans SAGE, pour ce qui concerne la commission « Usages ». Le rapport complet a été validé par la commission locale de l'eau (CLE) le 25 avril 2013. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

PREAMBULE

M. BARBARIN (Président CT « Usages ») accueille les participants. Avant de laisser la parole au bureau d'études, il souhaite que chacun puisse, au cours de cette journée d'échanges, partager ses idées pour répondre aux enjeux de la commission usages.

L'animateur du SAGE replace la réunion dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette journée de travail est importante car elle va apporter la matière pour **envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic**. Un large temps est ainsi consacré à l'échange au cours de la journée.



M. NARCY (bureau d'études AsCA) présente ensuite les objectifs et le déroulement de la journée. Il explique également la démarche de formalisation des scénarios contrastés du SAGE.

Il précise que la présente réunion n'est qu'une étape dans l'élaboration de la stratégie du SAGE. Elle doit donner le « matériau de base » pour la construire. C'est une phase de réflexion et d'analyse collective où les idées doivent être poussées jusqu'au bout. Le scénario « sans SAGE » simulait une situation où « on ne fait pas mieux qu'aujourd'hui ». A contrario, le travail demandé est désormais d'imaginer les manières de faire mieux. Il faut explorer le champ des possibles et les modalités de réalisation. Le temps n'est donc pas aux arbitrages ni à la négociation mais à un **échange constructif d'idées**.

La participation active de chacun est donc souhaitée. En effet, si le cadre réglementaire impose un certain nombre de choses dans le domaine de l'eau, d'autres thèmes ou modalités de réalisation dépendent des choix exprimés localement.

Le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.

Le bureau d'étude rappelle ensuite les points clés du diagnostic du SAGE Marne Confluence, pour les enjeux qui concernent la commission « Usages ». Il est notamment mis en avant le fort contraste en termes d'usages entre la Marne et ses affluents.

Ce préambule a appelé quelques questions des participants :

M. GIUSEFFI (DDT 77) demande s'il sera envisagé la réalisation de commissions inter-SAGE.

Il lui est répondu que cela dépendra des éventuels besoins d'interpeler des territoires situés en amont ou étant limitrophe sur des problématiques particulières. Les commissions permettront de juger de cette opportunité.

1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE »

Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport « Scénario sans SAGE ».

Le bureau d'études rappelle que les hypothèses méthodologiques retenues sont volontairement pessimistes. Il y a bien des évolutions réglementaires déjà à l'œuvre ou à venir mais il a été postulé que les politiques publiques ne seraient pas mises en œuvre à la lettre (comme le montre l'expérience des années passées). Il tempère toutefois le propos de ce scénario « sans SAGE » en indiquant qu'il ne raconte pas ce qui va se passer à l'avenir mais qu'il **permet de mieux comprendre ce qui pourrait advenir dans une situation tendancielle.**

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Mme CORDIER (Ports de Paris) estime que le fret n'est pas incompatible avec les sports et loisirs nautiques sur la Marne. Le nombre de bateaux fréquentant chaque jour la Marne est actuellement relativement bas et les perspectives d'augmentation à long terme sont de l'ordre de 5 bateaux en plus par an, portant à une 15aine de bateaux par jour sur les portions les plus fréquentées.

M. BARBARIN (CDA 94) indique que c'est le flux horaire de bateaux qui est important pour les pratiquants d'activités nautiques. Or, la configuration actuelle des ouvrages de navigation sur la Marne (écluses, tunnel de Saint-Maur) ne permettent pas une augmentation significative du fret. Il convient donc de relativiser les perspectives de développement du fret et, dans la mesure du possible, disposer de chiffres fiables sur les évolutions futures du nombre de bateaux.

M. ROUE (VNF) ajoute que les écluses fonctionneront à l'horizon 2018 24h/24h sur la partie « grand gabarit » située entre le Port de Bonneuil et la confluence avec la Seine (nous sommes actuellement limités à 12h). Le trafic sera donc plus étalé dans le temps. Il estime qu'il y a une vraie réserve de capacité pour la navigation sur la Marne.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) demande que la partie aval de la Marne soit identifiée en orange (= conflits fret et loisirs nautiques) et non pas en bleu (= mono-usage fret) pour tenir compte de ce qui vient d'être dit, le comité départemental de canoë-kayak du Val-de-Marne souhaitant développer la pratique du canoë-kayak sur ce tronçon. Il ajoute qu'un conflit entre fret et ski nautique pourrait se révéler au niveau de la confluence de la Marne avec la Seine puisqu'il existe également un anneau de vitesse pour le ski nautique à cet endroit.

M. ROBLOT (CDT 94) réagit également à la carte des « conflits d'usages en 2030 » mais sur la partie « cheminement ». Contrairement à ce qu'indique la carte, les discontinuités pour la promenade ne sont pas observées partout sur le terrain.

Le bureau d'étude explique qu'il serait aventureux de localiser précisément les points de conflits sur la question des cheminements à l'horizon 2030. Certains sont connus aujourd'hui et identifiés dans l'état des lieux du SAGE mais d'autres pourraient se révéler à l'avenir sous l'effet de la fréquentation accrue des bords de Marne et de l'urbanisation, d'où une symbolique homogène sur tout le linéaire de la Marne.

M. HUETTE (FPPMA 77) s'inquiète de l'accroissement des mises en réserve et autres privatisations de berges par Ports de Paris. Concernant les usages des affluents, il estime que leur faible attrait tient probablement à leur statut de cours d'eau non domanial, avec des portions situées en domaine privé. Par comparaison, la Marne est située en domaine public.

Mme CORDIER (Ports de Paris) répond que Ports de Paris n'envisage pas d'extension significative de ses emprises sur l'axe Marne en dehors des darses du port de Bonneuil (de l'ordre de 5% en surface). De plus, elle rappelle l'engagement fort du Port de Bonneuil en faveur de la renaturation des berges. Un projet est d'ailleurs en cours en aval du pont du RER à Bonneuil.

M. PERRUSSOT (CA Val Maubuée) note que le Morbras, dans sa partie amont, est situé en grande partie en domaine public. Le débit y est cependant faible, ce qui empêche des usages tels que la pêche. En revanche, autour des étangs du Val Maubuée notamment, la pratique de la pêche est bien répandue et un travail partenarial est conduit avec l'AAPPMA locale. La CA Val Maubuée assure aussi un suivi de la faune et de la flore locale pour garder ces milieux attractifs et intéressants écologiquement. Il relève toutefois le problème du comblement de ces étangs par les sédiments, qui sont d'ailleurs en général pollués.

2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES THEMATIQUES

Se référer au diaporama présenté en séance.

Le travail attendu lors de ateliers et par l'intermédiaire des hypothèses de travail proposées est de partager des idées sur quel discours porter par l'intermédiaire du SAGE, avec quelle manière de faire, quelles modalités de gestion, etc ? Dans la formulation de ces idées, il faut chercher à **rendre crédible un futur souhaitable**. L'esprit dans les ateliers doit être résolument **optimiste tout en étant réaliste**.

Les participants doivent pousser des logiques jusqu'au bout en restant dans leur hypothèse de travail. Les restitutions des ateliers ne seront qu'une matière première qui sera analysée ensuite par le bureau d'études pour proposer des trames de scénarios.

Deux hypothèses contrastées sont soumises aux membres de la commission :

- **H1 : Une approche fondée sur une différenciation spatiale des vocations de la Marne et de ses affluents**
- **H2 : Une approche visant la défense d'une fonction de « ressourcement » en tous lieux**

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) relève 2 intérêts très divergents dans les hypothèses présentées. La première hypothèse (H1 = « Une approche fondée sur une différenciation spatiale des vocations de la Marne et de ses affluents ») fait référence au Grand Paris, celui des aménageurs et des urbanistes avec l'idée de pôle d'excellence. La seconde (H2 = « Une approche visant la défense d'une

fonction de ressourcement en tout lieu ») traduit plutôt une volonté, en tant que citoyen, de participer au Grand Paris mais sans trop savoir où se trouve notre place.

M. ROBLOT (CDT 94) juge ces hypothèses de travail intéressantes, avec d'un côté une approche plus « aménageur » et de l'autre une approche plus « défensive ».

M. DEBARRE (animateur) confirme le contraste tel qu'il a voulu être posé pour faire réfléchir les membres de la commission « Usages ». L'objectif est de voir comment les participants incarnent ces hypothèses, comment ils s'en saisissent. On pourra ainsi dégager une(des) vision(s) exprimée(s) par la commission « Usages » pour la(les) confronter par la suite aux attentes d'autres commissions (« Milieux naturels » et « Aménagement » notamment).

M. NARCY (Bureau d'études) ajoute que cette vision des acteurs du SAGE permettra, dans la stratégie, de définir la façon de s'adresser aux autres acteurs du territoire. « Aménageur » ou « défenseur », ce n'est pas qu'une posture mais aussi un discours à construire autour de cette vision.

Mme MAYET (DRIEE IdF) demande de préciser la notion de « ressourcement ».

M. NARCY la définit comme ce que cherchent les personnes lorsqu'elles viennent sur les bords de l'eau. Il y a donc une dimension liée à l'introspection, au ressenti de chacun. Ce terme traduit aussi l'idée de lien social joué par l'eau.

Mme CORDIER (Ports de Paris) trouve que l'expression « image de marque » utilisée dans l'hypothèse H1 peut avoir une connotation péjorative. Elle pourrait être remplacée par celle d' « axe structurant ».

M. NARCY (Bureau d'études) explique que l'idée d' « image de marque » ne doit pas être entendue de façon péjorative. Néanmoins, il reconnaît que c'est la dimension marchande de ce terme qui peut prêter à confusion.

Par ailleurs Mme Cordier demande comment il a été envisagé d'inscrire ces scénarios en lien avec les documents d'urbanisme, le SRCE...

Mme MAYET (DRIEE IdF) demande quant à elle comment faire prendre en compte les milieux aquatiques dans le Grand Paris.

M. DEBARRE (animateur) répond que c'est justement aux membres des commissions de dire comment on se saisit de tel ou tel sujet, comment on fait des liens entre les acteurs, dans les documents de planification... Les acteurs du SAGE doivent être pro-actif. Il peut leur revenir de définir par exemple cette idée d' « image de marque » à développer dans le cluster « ville durable » prôné par le Grand Paris sur notre territoire.

3. RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS

N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents ateliers. Il ne s'agit donc pas d'un « produit fini » mais d'idées alimentant la construction des scénarios du SAGE.

Les trois groupes se sont concentrés sur la définition de l'image 2030 correspondant à leur hypothèse, n'ayant pas ou peu le temps de réfléchir aux éléments de cheminement.

GROUPE 2 : H2 – UNE APPROCHE VISANT LA DEFENSE D'UNE FONCTION DE « RESSOURCEMENT » EN TOUS LIEUX

SLOGAN : « UN RESEAU DE NOUVELLES RESSOURCES DE VIE POUR LES HABITANTS »

Raisonnement général du groupe

Le groupe a posé un postulat important quant à la situation en 2030 pour fonder son travail :

- le bon état est atteint
- la baignade est à nouveau possible
- la consommation du poisson pêché également
- la continuité des cheminements est assurée, sur la Marne comme sur les affluents.

Dès lors, l'enjeu de la réflexion du groupe a été de faire fructifier, du point de vue des usages, les acquis obtenus sur les thèmes traités dans les autres commissions (qualité en premier lieu, mais aussi milieux naturels pour la fonctionnalité des milieux nécessaire à l'atteinte du bon état).

Les conditions d'obtention de la continuité des cheminements n'a cependant pas été traitée et constitue donc un point aveugle important de cette réflexion.

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : « ne pas imposer par le haut ! » - le réseau comme principe de changement

L'exposé du groupe et la discussion plénière qui l'a suivie ont montré combien l'intervention du SAGE en 2030 s'inscrit ici dans la continuité des dynamiques locales de gestion des usages sur le territoire, dégagées dans la rétrospective et le diagnostic. Les fonctions du SAGE sont ancrées dans des partenariats (conventions) avec les associations, et consistent à développer de l'animation, de la sensibilisation et de la communication. « Ne pas imposer par le haut ! » s'est exclamé l'un des membres du groupe lors de la discussion en plénier : la logique du SAGE est de faire remonter les demandes sociales, de favoriser les opportunités locales puis de les appuyer. On reste donc dans la gouvernance de type « small is beautiful » historique pour gérer les usages et leur compatibilité avec les milieux. « Avec les mêmes limites ? » s'est interrogé l'un des participants. Comment, notamment, garantir que les aménagements du Grand Paris et les évolutions concernant l'aménagement du territoire ne mettent pas en cause cette fonction de ressourcement qu'il s'agit de défendre dans cette hypothèse, y compris dans le « grand jeu » qui préside à ces évolutions ? Sans en rendre compte lors de la restitution, le groupe avait envisagé que le SAGE adhère à une structure fédérant les CLE et/ou les structures porteuses de SAGE à l'échelle de l'Île-de-France, afin qu'une taille critique puisse être atteinte pour être entendu à cette échelle. Cette idée est très cohérente avec l'image du « réseau » mise en avant dans le slogan choisi par le groupe : un réseau local pour agir, animé par le SAGE, un réseau régional pour être entendu, dont le SAGE est membre actif. Dans tous les cas, ce que porte le SAGE (la défense de la fonction ressourcement et son opérationnalisation sur le terrain) passe par la mise en réseau.

Les dispositifs d'intervention

Le groupe a évoqué des dossiers concrets pour incarner l'action du SAGE en 2030 :

- Les zones naturelles :
 - réhabilitation et mise en valeur de la « zone de non droit » au nord de Gournay
 - la préservation du bec du canard en tant que zone naturelle
 - idem pour la zone nord de l'île de Brise-pain à Créteil

Ici, le SAGE a une fonction d'animateur et de gestion/entretien de ces zones naturelles. Il assure également une fonction de conseil auprès des collectivités, des entreprises et du « public » Il est également porteur d'une vision globale du patrimoine naturel sur le territoire, en lien avec les continuités écologiques et le SRCE. Enfin, il est doté d'une fonction de suivi et de contrôle des aménagements susceptibles d'impacter les milieux, permettant de donner des avis sur les procédures d'autorisation.

- Les équipements :
 - sur la Marne, création de balcons observatoires pour la pêche, afin de concilier cet usage avec le retalutage et la végétalisation des berges ;

- sur les affluents, suppression des secteurs busés autant que possible, notamment sur la Chantereine ;
- ouverture vers la Marne du Château de Champ-sur-Marne (exemple de création de lien entre affluents et Marne) ;

La fonction du SAGE est de susciter ce type d'initiatives en relayant les demandes sociales susceptibles de les soutenir, en conseillant les maîtres d'ouvrages pour les conduire.

- La compatibilité et l'exercice des usages :
 - La question des accès et de la continuité des cheminements :

Cette question a été pointée en discussion plénière, la question des accès notamment sur les affluents ayant été jugée cruciale pour cette hypothèse (accéder aux lieux de ressourcement). Le poids de la propriété privée, matérialisée par les clôtures, a été mis en avant par le groupe pour expliquer ce point aveugle : mêmes les pêcheurs, détenteur du droit de passage, n'osent sonner chez les gens pour cheminer chez eux, ou contournent les terrasses de restaurant (il ne s'agit donc pas seulement d'un problème de statut privé mais d'appropriation concrète de l'espace). Le groupe n'a en quelque sorte pas osé s'aventurer sur ce terrain, préférant miser sur la restauration de la continuité des cheminements sur la Marne en vertu de son statut domanial (sans préciser comment le SAGE obtiendrait cette effectivité du droit qui fait défaut aujourd'hui). Cependant, si l'on prolonge la logique d'intervention du SAGE explicitée ci-dessus, on peut imaginer une démarche de médiation puis de conventionnement avec les riverains concernés (négociation de possibilité d'accès en échange de prestations d'entretien par la collectivité ?), travail de longue haleine porté par le SAGE.

- La baignade :

Le groupe propose de distinguer trois types de secteurs sur la Marne concernant cet usage :

- secteurs où la baignade est interdite pour des questions de sécurité (Ports, proximité des barrages, ...) ou de préservation des milieux naturels
- secteurs où elle est autorisée et surveillée, avec zone de baignade délimitée ;
- secteurs « libre », où elle est tolérée sans engagement de la responsabilité des pouvoirs publics (incertitude sur la faisabilité juridique d'une telle disposition, mais forte cohérence avec l'hypothèse considérée et le parti-pris d'écoute et de relai de la demande sociale).

- le ski nautique (ou autres loisirs motorisés ?)

Le groupe, sans expliquer comment ni par qui, a estimé que cet usage était désormais interdit...

Gagnants / perdants

Un débat au sein du groupe a été relaté lors de la restitution : fallait-il envisager d'interdire le fret un jour par semaine (le dimanche par exemple) afin de garantir le calme (bruit) pour les riverains et promeneurs. Idée cohérente avec l'hypothèse, mais contestée au sein du groupe : mieux vaut une péniche que des dizaines de camions en termes de bruit...

Globalement, une ambiance pacifiée donc.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

- le partage de la voie d'eau, les berges et bords de Marne et la compatibilité usages milieux, renvoyant à l'enjeu transversal des équilibres, sont gérés sur le mode historique du « small is beautiful » articulant demandes sociales, associations et maîtres d'ouvrages locaux, le SAGE étant le pivot de cette articulation un peu à l'image de ce qu'essaie de faire le SMV sur son territoire de compétence. La capacité à « jouer dans le grand jeu », nécessaire pour l'équilibre avec les grandes évolutions du Grand Paris, est rapidement « expédiée » par l'hypothèse de schémas régionaux vertueux (Grand Paris, SRCE, SDRIF), et l'idée d'un réseau régional de pression associant les différents SAGE. L'idée de la nécessité d'un SAGE « de combat » n'est clairement pas de mise, bien que la posture « défensive » ait été reconnue dans la discussion finale.

- la redécouverte des affluents est abordée plus timidement, tant le chantier semble vaste : on peut lire en creux un doute sur la capacité de cette logique « bottom-up » d'intervention du SAGE à traiter cet enjeu (question des accès notamment).

Liens aux autres thèmes

Cf. plus haut « Raisonement général » : forte dépendance aux actions conduites concernant la qualité et les milieux naturels. La nécessité de mise en conformité des branchements et de supprimer les rejets directs aux cours d'eau a été notamment pointée, ainsi que de limiter les surfaces imperméabilisées. On peut penser que ces aspects appellent une logique d'intervention du SAGE moins « facilitatrice » et plus coercitive que celle envisagée sur le thème des usages, y compris aux yeux du groupe.

GROUPE 1 : H1 – UNE APPROCHE FONDEE SUR UNE DIFFERENCIATION SPATIALE DES VOCATIONS DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS

SLOGAN : « VIVE LA MARNE ! [POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET UN TOURISME SOCIAL] »

Raisonement général du groupe

Le groupe a considéré d'emblée que le principe d'une reconnaissance par le Grand Paris du territoire du SAGE comme lieu de ressourcement, en contrepartie d'autres zones plus fortement urbanisées, est fondamental. Les conditions stratégiques d'obtention d'une telle reconnaissance n'ont pas été explorées. « Big is beautiful ! » a résumé l'un des membres du groupe : hypothèse lourde...

Par ailleurs, l'hypothèse considérée ici a été respectée mais adaptée de telle sorte que le contraste avec H2 n'est plus si fort. L'image de marque qu'il s'agit de développer ici sur la Marne est en effet fondée sur la notion de « tourisme social » et de développement durable, non sans arguments quant aux avantages comparatifs du territoire au sein de l'Île-de-France : la notion de ressourcement n'est donc plus cantonnée aux seuls affluents. Cependant, l'hypothèse est respectée en ce que le mode de gouvernance où prend place le SAGE n'est pas le même sur la Marne que sur les affluents et que le public visé n'est pas tout-à-fait le même (plus local pour les affluents, davantage régional pour la Marne).

Enfin, le groupe a fait l'hypothèse que la réforme des collectivités débouchait sur la mise en place, à l'échéance 2030, de vastes Communautés d'Agglomération d'envergure quasi-départementale. Il a également fait l'hypothèse qu'un préfet coordonnateur pilotait les politiques de l'Etat à l'échelle du SAGE (plutôt que trois Préfets de département comme actuellement).

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : « Valoriser, pérenniser et coordonner l'existant » Marne :

L'image de la Marne est fondée sur le développement d'une offre :

- de tourisme « social » d'envergure régionale, peu cher et adapté à une population de revenus modestes, présente non seulement sur le territoire mais aussi à l'échelle de la Région ;
- sportive, notamment dans l'est du territoire (Vaires-Torcy) ;
- culturelle, en s'appuyant sur l'image historique de la Marne (Guinguettes, baignade, plaisance...);
- le tout en créant du « lien » le long de la Marne (continuité des déplacements doux : vélo, bateau). Un slogan résume cette idée à la fois de vivre ensemble et d'usage doux du cours d'eau : « une Marne à une seule vitesse ! ».

Il s'agit également de valoriser l'image du territoire à travers une approche de développement durable : outre la dimension « sociale » de ces offres, il s'agit également de favoriser des modes de transport durable (voie d'eau, y compris voyageurs).

Pour assurer la cohésion nécessaire à une telle image de la Marne, le SAGE est doté d'une structure porteuse à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE. Son rôle, concernant la Marne, est avant tout d'assurer une fonction de coordination (légitime en vertu de la reconnaissance au sein du Grand Paris de la fonction de ressourcement du territoire) des vastes Communautés d'Agglomération gérant les équipements, les berges, les pratiques etc. ainsi que des politiques publiques contribuant aux objectifs du SAGE. Dans ce cadre, outre les grandes agglomérations, le Préfet coordonnateur est un interlocuteur incontournable pour le SAGE.

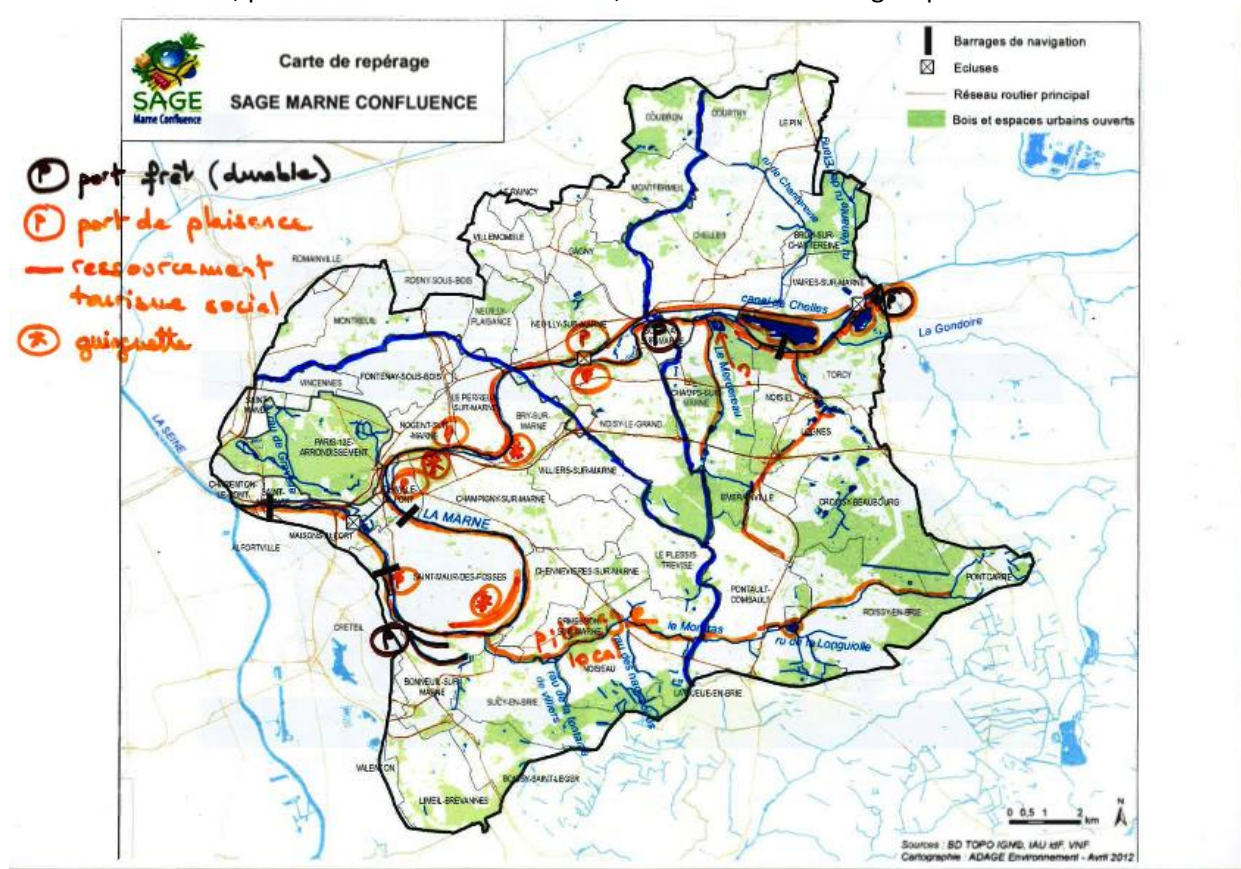
Concernant la Marne non navigable, la gouvernance est considérée comme davantage communale, le rôle du SAGE étant d'assurer également à ce niveau un rôle de coordination des initiatives (notamment pour porter les objectifs du SAGE en matière de renaturation et assurer leur mise en œuvre).

Les Affluents :

L'objectif est, comme sur la Marne, de développer une offre de « ressourcement », mais sans nécessairement l'inscrire dans une « image de marque » régionale : cette offre est davantage tournée vers les habitants, les locaux. Le groupe a précisé qu'il n'envisageait pas de soutien d'étiage pour ces affluents : « on fait avec ce qu'on a ». Le rôle du SAGE est ici de travailler avec les communes, dans une « gestion de proximité » et d'assurer la cohésion des interventions notamment en termes d'accessibilité des affluents.

Les dispositifs d'intervention

La carte ci-dessous, présentée lors de la restitution, résume les idées du groupe.



Marne

L'objectif des équipements, actions et règlements mis en place est d'assurer une continuité de l'offre en « tourisme social » sur l'ensemble du linéaire.

Concernant la voie d'eau :

- développement du port de Bonneuil (plate-forme multimodale, voire industrialisation) inscrit dans l'image « développement durable » de la Marne ;
- développement des ports urbains, du Port de Chelles avec un aménagement des berges qui prenne en compte les autres usages que le fret (collaboration avec le SAGE) ;
- Ports de plaisance (Torcy, Joinville, ...) ;
- développement d'une ligne de batobus (reprise du projet prévu pour les JO Paris 2012) sur tout le linéaire, y compris le canal de Chelles ;
- hypothèse que l'augmentation de trafic cumulée avec le passage à 24h ne perturbe pas les autres usages : la compatibilité reste possible partout, le rôle du SAGE étant d'assurer la cohérence des règlements sur tout le linéaire (en lien avec le Préfet coordonnateur) ;
- Loisirs de vitesse cantonnés à de petites zones.

Concernant les berges :

- développement d'une voie verte (piste cyclable, cheminement piéton) sur tout le linéaire ;
- offres culturelles et de loisirs : développement des guinguettes, d'une maison de l'environnement, golf à Torcy...
- offre sportive : base de Vaires notamment, avec un certain nombre de clubs.
- zones de baignade : dans la boucle de Saint-Maur et à Vaires.

Affluents

Moins évoqué par le groupe en termes concrets. Le Morbras a cependant été évoqué comme un enjeu important, en raison de sa taille. Un objectif du SAGE serait alors de mettre en place une gouvernance locale (interco) à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau pour assurer le pilotage local des actions concernant cet affluent. L'idée que le SAGE puisse mener lui-même une politique foncière (accessibilité des berges, continuité, restaurations milieux, ...) a été également évoquée.

Gagnants / perdants

Perdants

Petites communes ou petites interco oubliées : organisation qui va gommer les particularités locales.
Loisirs de vitesse cantonnés.

Promoteur immobilier car urbanisation contrainte en bord de Marne.

Gagnant

Habitants car tourisme social

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

Là encore, le partage de la voie d'eau, les berges et bords de Marne et la compatibilité usages milieux, renvoyant à l'enjeu transversal des équilibres, n'appelle visiblement pas aux yeux du groupe un SAGE de « combat », la reconnaissance de la fonction de ressourcement étant postulée plutôt qu'obtenue ! La question de la compatibilité fret avec les autres usages est en quelque sorte « dégonflée ». On n'est cependant plus, dans la gestion de ces équilibres, dans le « small is beautiful » : le SAGE travaille largement avec le « préfet coordonnateur » et les grandes collectivités, afin de coordonner aux mieux les actions et politiques conduites et de les relayer sur le terrain. Il participe donc à la mise en place, sur le terrain, des décisions prises dans le « grand jeu », supposées convergentes avec les objectifs du SAGE. Coordonnateur, il n'est ni planificateur (fonctions laissées aux grandes collectivités et à l'État) ni vraiment négociateur (il coordonne les règlements, mais qui les négocie ? Il coordonne les actions, mais leur négociation sur le terrain est laissée aux collectivités ?).

Concernant les affluents, comme pour le groupe 1, l'enjeu « redécouverte » a été finalement peu exploré...

Liens avec les autres commissions

Là aussi, le groupe suppose une action forte sur d'autres thèmes que celui de la commission « Usages » :

- Qualité : baignade ;
- Milieu naturels : donner une portée juridique aux corridors qui peuvent servir à mettre en valeur les bords de Marne, faire une priorisation des corridors : le SRCE est supposé bien appliqué car image de marque ;
- Aménagement : guinguettes, bateaux d'activités, chambre d'hôtes.

On perçoit également l'idée que le thème « usages » renforce les autres à travers la notion d'image de marque : le rôle du SAGE est d'établir une communication globale à l'échelle du SAGE et d'induire ainsi les initiatives (aménagement, qualité de l'eau, bonne application du SRCE en matière de continuité écologique) cohérentes avec l'image de marque mise en avant.

GROUPE 3 : H1 – UNE APPROCHE FONDEE SUR UNE DIFFERENCIATION SPATIALE DES VOCATIONS DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS

SLOGAN : « UNE EXCELLENCE MULTICARTE ! »

Raisonnement général du groupe

Le groupe a joué l'hypothèse de différenciation en développant un propos sur quatre thèmes distincts : le développement du fret fluvial, le tourisme et les loisirs, la marne non navigable, les affluents. Cette approche « multi-carte » a produit un exposé assez foisonnant, qui traduit d'ailleurs une difficulté du SAGE dans cette hypothèse : quelle logique d'ensemble ? D'autant que contrairement au groupe précédent, le fil directeur « ressourcement » n'a pas été retenu ici, afin de coller à l'hypothèse proposée. Il en ressort un SAGE résolument « développeur », plus aménagiste que dans l'image produite par le groupe précédent.

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : « coordonner pour assurer la cohérence »

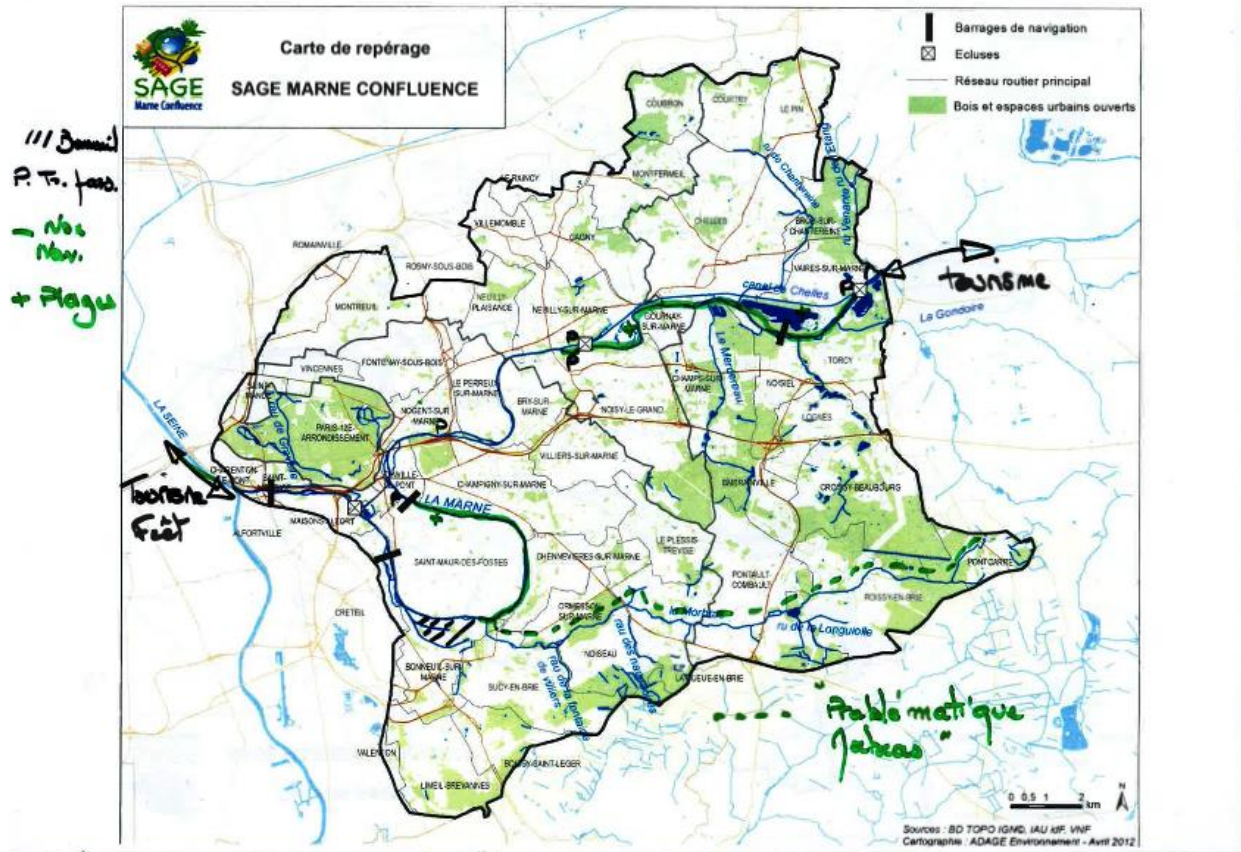
Comme pour le groupe précédent, le SAGE est ici avant tout coordonnateur d'actions et politiques conduites par d'autres acteurs : la Région, les Contrats de Développement Territorial (CDT) et les collectivités pour le tourisme, Ports de Paris pour le développement du fret, VNF, collectivités, associations pour la Marne non navigable, et acteurs habituels de la gestion de l'eau pour les affluents.

Sur ces différents thèmes, la fonction de coordination du SAGE doit permettre de garantir la cohérence d'ensemble de ces actions et politiques. Dès lors, comme l'offre qu'il s'agit de développer ici, le SAGE doit être lui-même multicarte en termes de compétences pour être légitime à même de coordonner ce qui se fait : développement touristique, transport fluvial, renaturation, politiques de l'eau... autant de domaines où l'équipe d'animation du SAGE aurait à faire preuve d'excellence. Cette difficulté a été discutée en plénier et une autre hypothèse a alors été émise : le rôle de coordination du SAGE serait ancrée dans une légitimité d'expert « environnement », ou « écologue », à déployer sur les différents thèmes d'action (tourisme, transport, ...). Cependant, si l'on tire le fil de cette idée, on voit mal comment le rôle de coordination pourrait être tenu en s'en tenant à cette seule compétence, sauf pour le fret (un seul opérateur, Ports de Paris, l'accompagnement environnemental pouvant alors suffire plutôt que la coordination). La compétence touristique, aux côtés des compétences techniques plus classiques pour un SAGE (qualité de l'eau et milieux), semble en tout état de cause indispensable dans l'image proposée par le groupe.

Par ailleurs, la difficulté de rendre lisible un positionnement aussi multicarte a également été discutée. L'idée que la dimension patrimoniale, culturelle, « mémoire collective » puisse faire le lien a alors été évoquée – mais là encore, les affluents peuvent-ils s'y retrouver ?

Les dispositifs d'intervention

La carte ci-dessous rend compte de la spatialisation proposée par le groupe.



P = port de plaisance : dont Noisy et Vaires sur Marne (escale que Ports de Paris souhaite développer)

Par rapport à la situation actuelle, on note :

- la continuité développée avec Paris non seulement pour le fret mais aussi pour le tourisme sur voie d'eau, ainsi qu'avec l'amont du territoire (Marne-la-Vallée), en valorisant une emprise foncière de Ports de Paris en rive droite à Vaires ;
- les plages pour la baignade, situées sur des emplacements « historiques » (Champigny, Gournay, Vaires) ;
- le développement des ports de plaisance (P) ;
- par ailleurs, une problématique « Morbras » a été distinguée par le groupe du fait de sa longueur, qui constitue une échelle difficile de gestion, et qu'il concentre de nombreux problèmes, le tout rendant difficile le report de fréquentation à partir de la Marne (report qui, cela dit, ne relève pas de H1 mais de H2).

Le fret fluvial :

- Extension du port de Bonneuil, renforcement des ports urbains ;
- Création d'une escale à passagers sur le canal de Chelles qui s'appuie sur les réseaux de ports de plaisance existant ;
- Développement de la logistique urbaine du dernier kilomètre : partie à grand gabarit ;

- Diminution des impacts environnementaux par amélioration des nouvelles technologies : bateaux.

Acteurs : Ports de Paris, SMV = structure porteuse, SAGE = coordinateur, animateur

Le développement touristique :

- Aménagement des ports de plaisance et services associés : accueil tourisme, commerce
- Création d'un port à Noisy le grand
- Continuité cheminement
- Tourisme bateaux de croisière : de Paris à Vaires = accroche touristique et aussi vers l'amont à Disney
- Développement de la Base nautique de Vaires et hébergement qui s'y adjoint
- Développement de plages sur sites particuliers : boucle de la marne, Champigny, Gournay et Vaires.

Pour faire le lien entre tout ça : équipement central qui serait le point d'entrée de la Marne : culturel, centre de ressource qui identifie les secteurs les plus sauvegardés

Acteurs : Comités Départementaux de Tourisme, Comité Régional de Tourisme qui peut être financeur car on a une image touristique, SAGE coordonnateur de tous ces acteurs pour avoir cette cohérence sur l'ensemble du territoire, associations sportives.

La Marne non navigable

- Écotourisme : faire de la médiation auprès du public
- Usages nautiques doux, randonnée
- Reconquête des berges et îles : protection, amélioration sur les îles, valorisation paysagère.

Une excellence paysagère et écologique est recherchée combinée avec l'équipement central qui fait de la sensibilisation.

Acteurs : SAGE coordinateur (mêmes acteurs) financement Région et Agence de l'eau.

Affluents

- Traitement des pollutions
- Mise en œuvre réglementation relative aux rejets
- Gouvernance à réorganiser notamment pour prendre en charge la difficulté public/privé
- Accès aux berges : cheminement
- Diagnostic écologique pour bien cerner ces affluents

Acteurs : CAHVM, DRIEE

SAGE : animateur, coordinateur, donner des axes forts.

Gagnants / perdants

Perdants

Ne sait pas (en dehors de ceux qui subissent la densification en dehors du territoire, dans le cadre du Grand Paris).

Gagnant

L'économie, l'emploi.

Le tourisme social peut être comptable.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

Ici, la gestion des équilibres se fait plus nettement, conformément avec l'hypothèse considérée : c'est la spatialisation des espaces qui est le levier central pour y arriver, avec une mise en visibilité

des vocations des espaces assurée par le SAGE (notamment au travers de l'équipement central touristique, point d'entrée sur la Marne).

Il faudrait sans doute analyser davantage alors les perdants secteurs par secteurs, susceptibles d'exister.

Liens avec les autres commissions

Idem autres groupes.

Synthèse des restitutions :

Le 1^{er} groupe : fonction de coordinateur, un réseau « bottom up », ne pas perdre l'écoute, le SAGE tire sa légitimité du local.

Les 2 autres groupes : on coordonne les politiques qui arrivent de plus haut, le SAGE tire sa légitimité à orchestrer ce qui vient de plus haut, on est beaucoup plus dans la coordination institutionnelle.

Les suites du travail :

Le bureau d'études ne va pas formuler des scénarios dans l'immédiat. Il va continuer à faire l'exercice d'analyse de chaque commission puis de façon globale (l'ensemble des 4 commissions) : analyser les différences mais également ce qui se retrouve partout, les passages obligés, que l'on appellera plus tard le socle du SAGE.

Ex : le tourisme social se retrouve même dans une hypothèse qui n'est pas sur le ressourcement